



Contestation d'un Avertissement

Par **nounoun**, le **06/01/2015** à **10:15**

Bonjour

J'ai reçu le 19/12/2014 alors que j'étais en arrêt maladie pour des examens médicaux (problème de THYROÏDE) un avertissement comme quoi je n'avais pas expédié mon arrêt à temps et surtout parce que je n'avais pas rendu un devis à un client.

Suite à ma reprise de travail le 22/12/14, j'ai recherché des éléments prouvant que je n'étais pas en faute.

Je l'ai contesté par recommandé.

J'ai eu un entretien avec mon PDG le 05/01/15, qui a accepté de le retirer.

Cela s'est fait verbalement uniquement.

Dois-je demander un écrit ou pas?

Merci de me répondre car je suis perdue...

Par **P.M.**, le **06/01/2015** à **11:13**

Bonjour,

Effectivement, l'employeur devrait vous confirmer par écrit qu'il annule la sanction, sinon, vous n'avez aucune preuve de sa nouvelle décision...

Par **miyako**, le **06/01/2015** à **14:37**

bonjour,

Bien que vous ayez la preuve de la contestation (lettre recommandée), il faut demander la confirmation écrite de l'annulation. Faites-le avec diplomatie et les choses devraient aller mieux

Bonne année 2015

suji KENZO